

POSTULAT

Auteur Yannick Ruppen (suppl.), PDCB, et Maxime Moix (suppl.), PDCC
Objet WhatsApp: une formule suisse et sécurisée pour nos écoles
Date 14.09.2018
Numéro 3.0420

WhatsApp est un outil extrêmement utile et pratique. Dans les écoles également. Il est d'ailleurs de plus en plus utilisé par les professeurs. Toutefois, plusieurs problèmes apparaissent. Tout d'abord, les données sont collectées, ne sont pas protégées et sont stockées à l'étranger (WhatsApp appartient d'ailleurs à Facebook). Ensuite, il est impossible de modérer les discussions et tout ou presque peut se dire dans ces groupes. Un dérapage relèverait donc de la responsabilité du professeur. Finalement, la publicité ciblée risque très prochainement de faire son apparition. Les élèves seraient donc soumis de façon involontaire à de la publicité, sans qu'il soit possible de bloquer certains types de contenus. De nouveau, le professeur ou l'établissement seraient responsables... La situation aboutira à une fin connue d'avance : WhatsApp sera interdit dans les écoles.

Il convient dès lors, d'une part, de faire profiter nos élèves d'outils pratiques et efficaces et, d'autre part, de s'assurer de la sécurité et de la protection des données. Il est d'ailleurs à noter que des solutions suisses existent, qu'elles sont bien pensées et efficaces. Il pourrait donc être intéressant de profiter de la technologie développée dans notre pays.

Conclusion

Le Conseil d'Etat est donc prié par ce postulat de faire un appel d'offres pour un outil de discussion en ligne suisse, où les données sont sécurisées et sur lequel il est possible de modérer et de bloquer certains contenus. Il conviendra ensuite de passer une convention afin de proposer une option crédible aux écoles valaisannes.